

Motion du 17 mai 2022 de Mmes et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx et Alain Miserez: «Chauffages: pour une VRAIE sortie des énergies fossiles!»

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a ratifié le Traité pour la non-prolifération des énergies fossiles;
- que les énergies fossiles représentent plus de 86% des émissions de CO₂ annuellement;
- que la Suisse doit respecter les Accords de Paris sur la protection du climat;
- que le Canton et la Ville de Genève se sont engagées à diminuer les émissions de CO₂ de 60% à l’horizon 2030;
- qu’avec une augmentation de plus de 1,5°C à court terme, les conséquences climatiques seront irréversibles (perte de biodiversité, montée des eaux, etc.);
- que la Ville de Genève s’est engagée à être exemplaire en matière de protection du climat;
- que, dans ce cadre, elle doit respecter le plan climat cantonal et le plan directeur cantonal de l’énergie;
- qu’à cet effet, le Conseil municipal de la Ville de Genève a déclaré l’urgence climatique en mai 2019;
- la volonté du Conseil d’Etat de militer pour un Green New Deal;
- l’augmentation de l’efficience des pompes à chaleur (PAC);
- que la Ville de Genève peut demander des subventions en lien avec l’acquisition et l’installation de PAC (Canton et Confédération);
- que d’installer des PAC coûterait à terme moins qu’une installation à énergie fossile;
- que de procéder de la sorte augmenterait les chances de la Ville de Genève de ne pas subir les aléas géopolitiques en lien avec son approvisionnement, notamment énergétique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renoncer à toute nouvelle installation fonctionnant à l'énergie fossile;
- de renoncer à la transformation de toute installation existante fonctionnant à l'énergie fossile par une autre installation fonctionnant à l'énergie fossile;
- de remplacer toute installation existante fonctionnant à l'énergie fossile en PAC d'ici à dix ans.